



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

Présents : M. André SIMON, M. Didier ERULIN, Mme Yolande CHERY, M. Thomas MÉNAGÉ, M. Roger LORILLOT, M. Thomas BAGRIN, M. Pascal GRANGER, Mme Elodie BONNEFON, Mme Isabelle BAUSIER (arrivée à 19h20), M. François PIGEON (arrivé à 19h20), M. Stéphane RAGONNET, Mme Corinne MARCHAND

Pouvoirs : de Mme Christiane PERON à Mme Yolande CHERY ;

Excusés: Mme CHAMTON Line

DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que suite au remboursement par l'assurance du véhicule accidenté lors du cambriolage de 201, et afin de passer les écritures nécessaires à la sortie de l'actif de ce bien, il convient d'annuler le titre de recette de 2015 et d'ouvrir les crédits nécessaires sur le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte que la décision modificative suivante soit prise :

Fonctionnement

Dépenses

Compte 673- titre annulé + 1584.00€

Recettes

Compte 775- Produits de cession + 1584.00€

TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL 2017

Monsieur le Maire explique qu'en vue de la réalisation du bulletin municipal il convient de déterminer le prix des encarts publicitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir voté à l'unanimité :

Décide de reconduire les tarifs 2016 à savoir:

❖ pour les entreprises situées sur la commune :

- 40€ pour un encart d'1/8 de page A4
- 80€ pour un encart d'1/4 de page A4
- 160€ pour un encart d'1/2 de page A4
- 320€ pour un encart d'1 page A4

❖ pour les entreprises situées en dehors de la commune :

- 60€ pour un encart d'1/8 de page A4
- 120€ pour un encart d'1/4 de page A4
- 240€ pour un encart d'1/2 de page A4
- 480€ pour un encart d'1 page A4

Possibilité pour les entreprises de prendre plusieurs encarts.

RENOUVELLEMENT CONVENTION DEPOT DE PAIN – MR LEDIEU

Monsieur le Maire explique que la convention avec Mr LEDIEU Pascal arrive à son terme. Les 2 parties étant d'accord pour la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le renouvellement de la convention dans les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la petite salle de réunion sur le parking de la mairie pour y effectuer le dépôt de pain moyennant un loyer de 40€ mensuel par Mr LEDIEU Pascal
- Cette convention est faite jusqu'au 31 décembre 2016
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

REMBOURSEMENT FRAIS AVANCÉS

Monsieur le Maire explique que lors de l'organisation des festivités du 14 juillet, Mr Roger LORILLOT a acheté une rallonge électrique pour le camion frigorifique en lieu et place de la mairie et qu'il conviendrait de le rembourser.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le remboursement à Mr Roger LORILLOT de la somme de 56.70€

TRAVAUX AMENAGEMENT MAIRIE-SALLE DU CONSEIL : ATTRIBUTION LOT 8

Monsieur le Maire explique que suite aux réunions de la commission d'appel d'offre du 13 et 25 juillet 2016, il convient de valider le choix de l'entreprise retenues par cette commission pour le lot n°8-revêtements de sols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient l'entreprise suivante pour le lot n°8 revêtements de sols :

- SARL TOUCHET Carrelage pour un montant de 15 358.80€ H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement de ce lot.

CONVENTION PLUS FM

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat est passée depuis plusieurs années avec une radio locale, Plus FM, qui assure des diffusions portant sur l'activité dans les communes. Il demande au Conseil Municipal si cette convention peut être reconduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de reconduire avec la radio plus FM la convention de partenariat qui définit les conditions de diffusion des informations municipales et des communiqués des associations ainsi qu'un lien internet de leur site vers le site de la commune d'Ouchamps

- accepte de verser à l'Association une subvention de 368 € ;

- mandate le Maire pour la signature de la convention qui porte sur la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

AFFAIRES DIVERSES

- Remerciements subventions : la FNACA et l'association de Dong du Sang ont adressés des courriers de remerciements suite au versement de leur subvention.